

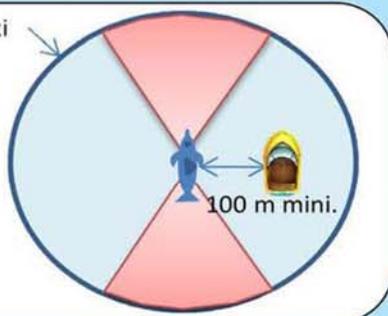
Pour une observation respectueuse des mammifères marins

Et n'oubliez pas : la meilleure rencontre reste quand ils *choisissent* de venir vers vous !

300 m = 5 nds maxi

Zone interdite :
ils se sentiront harcelés

Zone de prudence :
évitez les brusques changements de direction et de vitesse



Ne leur coupez pas la route et ne les poursuivez pas.

Approchez les animaux par $\frac{3}{4}$ arrière puis avancez en parallèle à leur direction.



Ne séparez pas le groupe, mettez-vous sur le côté.



Ne les bloquez pas le long de la côte.



Ne les prenez pas en sandwich, mettez-vous tous du même côté. Ou mieux : attendez que l'autre bateau s'en aille.

- Couper votre moteur s'ils sont stationnaires.
- S'il y a des jeunes gardez vos distances, le couple mère-petit est plus sensible au dérangement.
- Vous ne serez pas les seuls à les approcher aujourd'hui, limitez votre temps d'observation afin de diminuer la perturbation potentielle subie sur la journée.
- N'essayez pas de les toucher, de nager avec eux ou de les nourrir, ce sont des animaux sauvages potentiellement dangereux.
- Si un animal frappe de la queue à la surface, c'est qu'il est dérangé. Laissez le groupe s'éloigner.

CE QUE DIT LA LOI DEPUIS LE 1er JANVIER 2021:

L'approche intentionnelle des mammifères marins A MOINS DE 100 METRES est interdite dans les aires marines protégées: sites Natura 2000, sites du patrimoine mondial Unesco, domaines maritimes du Conservatoire du littoral, parcs naturels marins, réserves marines, ...

La perturbation intentionnelle et le harcèlement des mammifères marins sont punis par la loi dans l'ensemble des eaux françaises.



NOUS CONTACTER:

www.al-lark.org

06 78 71 41 09

Guide réalisé
grâce au soutien
financier de



GUIDE

A la rencontre
des mammifères
marins

Observer
Respecter
Reconnaître
Apprendre
Transmettre

Bonnes pratiques



VOS OBSERVATIONS NOUS INTÉRESSENT

Les observations de mammifères marins dans le golfe normand-breton sont précieuses. Elles nous permettent de compléter une base de données sur les cétacés et les phoques qui transitent dans nos eaux.

Si chaque citoyen du littoral devenait un observateur, nos connaissances seraient alors plus approfondies et permettraient ainsi de mieux protéger ces espèces et leur écosystème à l'équilibre fragile.

COMMENT S'Y PRENDRE POUR OBSERVER SANS DÉRANGER ?

Ce livret vous permettra de reconnaître les espèces que vous croisez mais également de vous informer des quelques règles à suivre pour une observation respectueuse des animaux, en limitant le dérangement.



Téléchargez l'application gratuite OBSenMer pour signaler vos observation en quelques clics.



Phoque veau-marin



Narines formant un V.
Profil du museau arrondi
(en tête de chien).



1,80 mètre - 90 à 100 kg

Phoque gris



Narines parallèles | |.
Profil du museau droit
(en tête de cheval).



3 mètres - 300 kg

LES PINNIPÈDES

Grand Dauphin



LES CÉTACÉS *Fréquemment observés*

Bec court et épais. Coloration grise s'éclaircissant vers le centre.

1,90 à 4 mètres - 150 à 450 kg

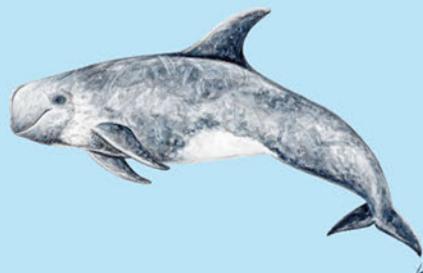
Marsouin commun



Tête arrondie sans bec.
Petit aileron triangulaire.
Dos sombre. Ventre clair.

1,30 à 1,70 mètres - 50 à 80 kg

Dauphin de Risso



Tête arrondie en bosse.
Absence de bec.
Aileron en forme de griffe.
Coloration grise striée de cicatrices blanches.

2,60 à 5 mètres - 300 à 500 kg

Dauphin commun



LES CÉTACÉS *Plus rarement observés*

Bec fin et pontu.
Tâche jaune/ocre sur le côté.
Dos foncé avec une pointe inversée sous l'aileron.

1,70 à 2,40 mètres - 70 à 200 kg

Globicéphale noir



Tête très arrondie. Absence de bec.
Aileron long et bas.
Couleur noir goudron.

3,80 à 7,60 mètres - 2 à 3 tonnes